

DEC105379INSB

Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée « Laboratoire Joliot-Curie ».

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur scientifique de l'Institut des sciences biologiques ;

Décide

Article 1^{er} – Renouvellement

Est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 l'unité de service et de recherche (USR) n°3010 intitulée « Laboratoire Joliot-Curie ».

Etablissement cotutelle avec le CNRS : Ecole normale supérieure de Lyon

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Instituts secondaires : Institut de chimie, Institut de physique

Délégation : Rhône Auvergne

Sections d'évaluation : 22, 2, 5, 11, 21, 23, 26

Article 2 – Nomination

Mme Françoise ARGOUL, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim.

M. Fabien MONGELARD, maître de conférence à l'Ecole normale supérieure de Lyon, est nommé directeur adjoint par intérim.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2011

Alain FUCHS